



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 19 mai 2021, à 20 heures,
à la salle de l'Univers@lle, chemin des Crêts 31

Présidence :

M. Pierrot Vallélian, Doyen d'âge, Président – UO+PS
puis, **Mme Patricia Genoud, Présidente** – UDC-PAI

Membres du Bureau provisoire :

M. Hubert Demierre, Chef de groupe – UDC-PAI
M. Alexandre Huwiler, Chef de groupe – PDC-Le Centre
Mme Carine Meyer, Cheffe de groupe – OU+PS
M. Denis Rohrbasser, Chef de groupe – PLR

Membres du Bureau définitif :

M. Ronald Colliard, Vice-président – PLR
Mme Ana Rita Domingues Afonso, scrutatrice – UO+PS
M. Jérémie Favre, scrutateur – PLR
M. Nicolas Genoud, scrutateur – PDC-Le Centre
M. Cédric Pilloud, scrutateur – UDC-PAI
M. Morgan Pires, scrutateur – UDC-PAI

Membres du Conseil général présents (50/50) :

Balmat Cyril, Berthoud Olivier, Bochud Serge, Burgy Frank, Chaperon Anne-Lise, Chaperon Laurence, Colliard Ronald, Colliard (Dévaud) Véronique, Cuennet Dora, Della Marianna Gabriele, Demierre Hubert, Domingues Antonio Luis, Domingues Afonso Ana Rita, Favre Jérémie, Genoud Alexandre, Genoud Irène, Genoud Isabelle, Genoud Jacques, Genoud Mehdi, Genoud Nathalie, Genoud Nicolas, Genoud Patricia, Glauser Valérie, Huwiler Alexandre, Huwiler Inès, Iriarte Colette, Jamain Daniel, Lambercy Jérôme, Lambert Aurélien, Liaudat Karin, Liaudat Rudy, Meyer Carine, Meyer Marina, Meyer Raymond, Millasson Alicia, Pauchard Matthieu, Perroud André, Pilloud Adeline, Pilloud Cédric, Pires Morgan, Rohrbasser Denis, Rüegg Sébastien, Saudan Charles, Saudan Pierre-Alain, Schaller Cédric, Sonney Christian, Tabara Pascal, Vallélian Pierrot, Vial Philippe, Volery Jérôme

Conseil communal (9/9) :

M. Charles Ducrot, Syndic, en charge de l'administration, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions
M. Thierry Bavaud, Vice-syndic, en charge de l'énergie, de l'environnement, des forêts
M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce
M. Daniel Figini, Conseiller communal, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale
Mme Chantal Honegger, Conseillère communale, en charge du Service du feu, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population, de l'agriculture
M. Daniel Maillard, Conseiller communal, en charge des bâtiments, du sport, de l'économie alpestre
M. Roland Mesot, Conseiller communal, en charge de l'aménagement du territoire, des constructions
M. François Pilloud, Conseiller communal, en charge des travaux, des routes, des transports et des télécommunications, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles, du tourisme
Mme Nicole Tille, Conseillère communale, en charge de la formation, de la culture, des loisirs

Rédaction du procès-verbal :

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du Conseil général du 19 mai 2021

1. Ouverture de la séance

A 20h00, le Doyen d'âge, M. Pierrot Vallélian, ouvre la séance constitutive du Conseil général du 19 mai 2021 et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

Le Doyen d'âge. Pour la deuxième fois dans ma vie de Conseiller général, j'ai l'honneur d'ouvrir, en tant que Doyen d'âge, la séance constitutive du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis !

Cette séance a été convoquée conformément à l'article 30 alinéa 1 de la Loi sur les communes et à l'article 8 du Règlement du Conseil général, c'est-à-dire exceptionnellement par le Conseil communal. En effet, la convocation du 6 mai 2021, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire et a été publiée dans la Feuille Officielle no 18 et dans l'édition du Messenger du 7 mai 2021. Sous ce même envoi, les membres du Conseil général ont également reçu un exemplaire du Règlement du Conseil général.

Ordre du jour

Le Doyen d'âge. En préparant cette séance avec notre secrétaire, nous nous sommes rendu compte que l'appel avait été prévu après les « Communications du Doyen d'âge ». Or, il nous a semblé plus judicieux de vous proposer une rocade des points 2 et 3, soit une motion d'ordre, pour une meilleure logique de nos débats. La motion d'ordre est la suivante : permettez-moi de procéder à l'appel avant de vous présenter mes Communications. Il est en effet important que je sache à qui je parle... Les Chefs de groupe ont été avisés de cette rocade purement formelle, car aucun des deux objets concernés n'est soumis à votre sanction. D'entente avec eux, je me permets de requérir la grâce de votre vote tacite, afin de ne pas allonger inutilement nos débats.

Avez-vous des remarques à formuler sur cette proposition de modification ?

La parole n'est pas demandée.

Le Doyen d'âge. Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. L'ordre du jour est donc modifié comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Appel ;
3. Communications du Doyen d'âge ;
4. Constitution du Bureau provisoire par le Doyen d'âge – Désignation des quatre scrutateurs ;
5. Election du Président ou de la Présidente du Conseil général pour la période 2021-2022 ;
6. Election du Vice-président ou de la vice-présidente du Conseil général pour la période 2021-2022 ;
7. Scrutateurs et scrutatrices pour la législature 2021-2026 ;
 - Détermination du nombre de scrutateurs et de scrutatrices – vote ;
 - Election.
8. Scrutateurs et scrutatrices suppléants pour la législature 2021-2026 ;
 - Détermination du nombre de membres suppléants – vote ;
 - Election.
9. Commission financière pour la législature 2021-2026 ;
 - Détermination du nombre de membres – vote ;
 - Election.
10. Commission des naturalisations pour la législature 2021-2026 ;
 - Détermination du nombre de membres – vote ;
 - Election.
11. Election des 7 des 9 membres de la Commission d'aménagement pour la législature 2021-2026 ;
12. Allocution du Président ou de la Présidente ;
13. Allocution du Syndic ;
14. Divers.



27 **Le Doyen d'âge.** Comme d'habitude, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est
28 enregistrée conformément aux dispositions légales en la matière. Une fois le procès-verbal
29 approuvé, l'enregistrement sera détruit.

30 Au vu de la situation sanitaire actuelle et des prescriptions en vigueur contre la Covid-19, je vous
31 prie de garder le masque pendant la totalité de la séance, d'attendre qu'on vous apporte le
32 microphone et de parler distinctement afin que nous puissions bien vous comprendre.

33 De même, je prie le public de rester assis durant toute la séance et je remercie ce dernier
34 d'inscrire, à la fin de la séance, ses coordonnées personnelles sur les feuilles prévues à cet effet si
35 cela n'a pas encore été effectué.

36 **Hommage aux défunts**

37 **Le Doyen d'âge.** Permettez-moi de suspendre le temps quelques instants et d'avoir une pensée
38 particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées par un deuil dans leur famille ou dans
39 leur entourage mais également envers chacune et chacun qui a été éprouvé par la situation difficile
40 que nous continuons de vivre actuellement. Soyons heureux d'avoir pu partager un moment de leur
41 vie et pour les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

42 Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

43 **2. Appel**

44 Nous allons sans tarder passer à l'appel afin de sortir de l'anonymat dans lequel nous confine un
45 méchant virus depuis plus d'une année en nous faisant porter des masques et aussi pour nous
46 assurer de la présence de chacune et chacun. Pour votre information, tous les élus du 7 mars ont
47 été assermentés par le Préfet en date du 24 avril 2021. Que cette assiduité soit notre marque de
48 fabrique !

49 Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes
50 empêchées s'excusent auprès du Président ou de la Présidente ou du secrétariat communal non
51 auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

52 Lors de l'appel, afin de faire plus ample connaissance dans les limites des consignes de sécurité
53 encore en vigueur, je prierais chacune et chacun, à la mention de ses nom et prénom de se lever,
54 de baisser son masque (pas le reste, évidemment) et de se tourner vers ses pairs en affichant son
55 plus beau sourire, puis de remettre son masque et de se rasseoir.

56 Le Doyen d'âge procède à l'appel. La Secrétaire note les présences.

Présents : 50
Excusé : 0
Absent : 0

57 **Le Doyen d'âge.** Avec 50 membres présents, nous affichons un effectif complet, reléguant la notion
58 de quorum à la page 1843 du nouveau Petit Robert de 1993, où il n'a qu'à bien se tenir. Par
59 conséquent, notre Conseil peut délibérer valablement. La majorité des voix est de 26.

60 **3. Communications du Président**

61 **Le Doyen d'âge.** Avant de passer au contenu de la présente séance qui nous projettera dans un
62 futur plein de promesses, je vous propose de clore le chapitre passé en évoquant les membres qui
63 ont œuvré dans nos rangs et qui, pour quelques raisons que ce soient, ne s'y trouvent plus. Je tiens
64 à saluer l'engagement (par ordre alphabétique) de

- 65 1. M. **Pierre Balmat**, ancien membre de la Commission des forêts, membre du Conseil de
66 Fondation du Charitable Hospice St-Joseph
- 67 2. M. **Antoine Berthoud**, ancien membre de la Commission Ecosor et de la décharge
- 68 3. Mme **Charlotte Berthoud**, ancien membre du Bureau
- 69 4. Mme **Patricia Blanc**, ancien membre de la Commission des forêts



- 70 5. Mme **Marielle Colliard**, ancienne scrutatrice suppléante, membre du Conseil de Fondation du
71 Charitable Hospice St-Joseph
72 6. M. **Laurent Demierre**, ancien membre de la Commission Ecosor et de la décharge
73 7. M. **Jean-Daniel Favre**, ancien membre de la Commission financière
74 8. Mme **Marie Thérèse Genoud**, Présidente émérite de la Commission des naturalisations et
75 membre de la Commission Ecosor et de la décharge
76 9. M. **Rodolphe Genoud**, Président émérite, ancien membre de la Commission des bâtiments
77 10. Mme **Chantal Honegger**, vice-présidente émérite, ancien membre de la Commission des
78 naturalisations, assise maintenant en face de nous
79 11. M. **Felismino Martins Bartolo**
80 12. M. **Roland Mesot**, ancien membre de la Commission financière, également assis en face de
81 nous
82 13. Mme **Elena Pilloud**, ancien membre de la Commission des naturalisations, ancienne
83 scrutatrice suppléante
84 14. M. **Frédéric Pilloud**
85 15. Mme **Véronique Pilloud**, ancien membre de la Commission des naturalisations
86 16. M. **Patrice Schneuwly**, ancien membre du Bureau et responsable des scrutateurs, ancien
87 membre de la Commission des forêts
88 17. M. **Antonio Elviro Soares**, ancien membre de la commission des forêts
89 18. Mme **Nicole Tille**, ancien membre de la Commission financière et de la Commission Tourisme
90 4 saisons, la troisième et dernière personne à être assise en face de nous ! (à ce jeu-là, nous
91 avons également récupéré un membre d'en face, en la personne de M. Gabriele Della
92 Marianna, pour l'instant le CC mène à 3 contre 1)
93 19. M. **Marc Vuichard**, ancien Chef du groupe PDC

94 Nous saisissons également l'opportunité de saluer le travail de Mme Christine Genoud et MM.
95 Damien Colliard, Syndic émérite et Steve Grumser au sein de notre Exécutif et leur formulons tous
96 nos vœux de succès dans la suite de leurs carrières professionnelles !

97 En tant qu'ancien, j'aimerais jeter un regard dans le rétroviseur et partager avec vous quelques
98 souvenirs d'un temps pas si lointain, - qu'est-ce que 75 ans sur l'échelle du temps ? -, où Châtel-St-
99 Denis comptait la moitié moins d'habitants (2908 en 1950).

100

Allocution du Doyen d'âge : Châtel-St-Denis – au fil du temps

101
102
103
104

Lors de notre dernière séance de la législature précédente, il y a un peu plus d'un mois, nous avons accepté le crédit de 1 million de francs pour revêtir la Route de Montreux d'une couche phono-absorbante. Et dire que cette route, qui est une des artères principales de notre ville, il y a 70 ans, elle n'était même pas goudronnée !

105
106
107
108

Lorsque le garage des Narcisses, permettez une allusion biographique, a été construit en 1960, les gens disaient : « Mais pourquoi ils construisent en dehors de Châtel-St-Denis ? » C'est le premier bâtiment pour lequel a été utilisée une grue. La première fois qu'une grue a été érigée à Châtel-St-Denis (par l'entreprise Emonet).

109
110
111

Savez-vous pourquoi mon patron avait donné ce nom à son garage ? Et bien oui, la région est réputée pour ces magnifiques fleurs. Lorsque la saison battait son plein, soit pendant près d'un mois, le garage en offrait un bouquet à sa clientèle.

112
113
114
115

Puisque l'on parle des routes de l'époque (1950-1960), j'ai encore l'image du déneigement de la route des Rochettes à cheval. Les deux chevaux traînaient une sorte de triangle en bois et se frayaient ainsi tant bien que mal un passage dans la haute neige. Il semble que les moyens modernes aient gagné en efficacité...

116
117
118
119
120
121
122

Châtel-St-Denis a connu une révolution technologique capitale en 1956, pour la retransmission des Jeux Olympiques de Cortina d'Ampezzo. La télévision arrivait dans deux endroits stratégiques : l'Hôtel du Cheval Blanc et l'Hôtel de Ville et de l'Aigle, qui abritait alors aussi la salle du Tribunal. Ces bistrotts se trouvant sur le chemin de l'école, nous avons pu coller nos frimousses à la grande vitre de la devanture pour saluer les exploits de la Suissesse Madeleine Berthod, médaille d'or de descente et de Renée Colliard, originaire de Châtel-St-Denis, médaillée d'or en slalom spécial.

123
124

Jusqu'en 1975, l'Etat de Fribourg avait le monopole de la revente du sel, ce qu'on appelle un droit régalien, les commerces n'avaient pas le droit d'en vendre. Pour acheter du sel, les



176 En termes de récusation, cela signifie que si un des membres des binômes précités est directement
177 concerné par un objet soumis au vote du Conseil général, l'autre doit également se récuser.

178 - Deux fois deux membres sont nés le même jour : Hubert Demierre et Jacques Genoud (20 mars)
179 et André Perroud et Véronique Colliard (13 avril).

180 J'en ai fini pour la partie « people ».

181 **Des communications à proprement parler**

182 **Le Doyen d'âge.** En vue de préparer cette séance constitutive, les Chefs de groupe ont eu diverses
183 occasions de se réunir, dont deux avec les représentants du Conseil communal, le 1^{er} avril dans une
184 séance préparatoire à la Réunion préparatoire et le 26 avril en Réunion préparatoire. Je vous livre
185 un bref résumé de nos discussions.

186 Les groupes politiques du Conseil général se nomment par leur acronyme : UDC-PAI, UO+PS, PDC-
187 Le Centre et PLR.

188 Les Chefs de groupe ont établi le tournus des présidences pour la législature 2021-2026 comme suit

189 2021-2022 la présidente sera UDC-PAI

190 2022-2023 le président sera PLR

191 (je peux l'annoncer ainsi car les noms des candidats à ces postes m'ont été préalablement
192 transmis et sous réserve de leur élection bien entendu)

193 2023-2024 la présidence reviendra au PDC-Le Centre

194 2024-2025 elle sera UO+PS

195 2025-2026 elle reviendra une seconde fois à l'UDC-PAI.

196 Quant aux différentes commissions, elles ont été réparties entre le conseil général et le conseil
197 communal selon leur champ de compétence. Ce soir, nous élisons les membres des commissions
198 obligatoires dont nous sommes l'organe électif : commission financière, commission des
199 naturalisations et la majorité des membres de la commission d'aménagement.

200 Toutes les autres commissions relèvent du Conseil communal. Le Conseil général a accepté de
201 mettre un terme à la Commission Ecosor et de la décharge tout en demandant d'intégrer son cahier
202 des charges à la Commission Energie, nouvellement nommée Commission Energie et
203 Environnement. Le Conseil communal y désignera 11 membres, dont 9 seront issus de nos rangs,
204 selon la répartition suivante : 3 UDC-PAI, 3 UO+PS, 2 PDC-Le Centre et 1 PLR. Le CC y désignera
205 son représentant et 1 membre externe.

206 La Commission des forêts disparaît également mais des séances d'information seront mises sur pied
207 par le Conseil communal afin de mettre en valeur le travail du Service des forêts.

208 La Commission des bâtiments sera composée de 13 membres dont 11 issus du Conseil général :
209 4 UDC-PAI, 3 UO+PS, 2 PDC-Le Centre et 2 PLR. Le CC y désignera son représentant et 1 membre
210 externe.

211 La Commission Tourisme 4 saisons sera composée de 9 membres dont 7 issus de nos rangs :
212 2 UDC-PAI, 2 UO+PS, 2 PDC-Le Centre, 1 PLR. Le CC y désignera son représentant et 1 externe.

213 La Commission des sports sera composée de 12 membres dont 7 issus de nos rangs : 2 UDC-PAI,
214 2 UO+PS, 2 PDC-Le Centre, 1 PLR. Le CC y désignera son représentant et 1 externe.

215 Je saisis l'opportunité de rappeler que les séances des commissions sont soumises au secret de
216 fonction et que l'accès à leurs procès-verbaux doit être autorisé par le Bureau, à l'unanimité de ses
217 membres. En revanche, les séances plénières de notre Conseil sont publiques et largement relayées
218 par nos médias locaux, que je profite de remercier au passage pour la couverture détaillée de nos
219 débats.

220 En ce qui concerne les associations de communes auxquelles Châtel-St-Denis participe, le Conseil
221 communal a préféré renoncer à y associer des délégués issus de notre conseil. En contrepartie, il
222 s'est engagé à communiquer régulièrement sur les objets traités. En outre, nous pouvons adresser
223 nos éventuelles questions à nos Conseillers communaux lors de nos séances de groupe.



224 **4. Constitution du Bureau provisoire par le Doyen d'âge – Désignation de**
225 **quatre scrutateurs ;**

226 **Le Doyen d'âge.** Il est temps maintenant de constituer le Bureau provisoire. J'appelle les personnes
227 suivantes à agir comme membres du Bureau provisoire :

228 Pour le groupe UDC-PAI : M. Hubert Demierre
229 Pour le groupe UO+PS : Mme Carine Meyer
230 Pour le groupe PDC-Le Centre : M. Alexandre Huwiler
231 Pour le groupe PLR : M. Denis Rohrbasser

232 Ces personnes sont les Chef-fe-s de chacun des groupes politiques du Conseil général pour la
233 législature 2021-2026. Je les félicite pour leur engagement respectif !

234 Le Bureau provisoire restera en place jusqu'à l'élection de tous les membres du Bureau définitif, y
235 compris les suppléants.

236 **5. Election du Président ou de la Présidente du Conseil général pour la**
237 **période 2021-2022 ;**

238 **Le Doyen d'âge.** Avant de procéder à la première élection de la soirée, je souhaite brièvement vous
239 donner les informations suivantes. Si le nombre de candidates et candidats est égal au nombre de
240 postes à pourvoir, l'élection sera tacite, à moins qu'un cinquième des membres ici présents ne
241 demande le scrutin.

242 Je passe la parole au représentant du groupe UDC-PAI pour la présentation de sa candidate.

243 **Mme Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI.** Au nom du groupe UDC-PAI, j'ai le plaisir de vous présenter
244 une dame à la présidence du Conseil général pour l'année 2021-2022 en la personne de Mme
245 Patricia Genoud. Patricia a été élue au Conseil général en mars 2016 et a fait partie de la
246 Commission des forêts lors de la dernière législature. Après l'élection de Mme Chantal Honegger au
247 Conseil communal, Patricia a accepté d'endosser cette nouvelle fonction en début de législature,
248 sans l'expérience d'une année comme Vice-présidente. Grâce à ces compétences professionnelles
249 et à son sérieux, Mme Patricia Genoud sera à la hauteur pour remplir cette honorable tâche.

250 **Le Doyen d'âge.** Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

251 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidats est égal au
252 nombre de poste à repourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement.
253 Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est
254 demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres
255 présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

256 Tel n'étant pas le cas, je déclare **Mme Patricia Genoud élue en tant que Présidente** du Conseil
257 général pour la période 2021-2022. Félicitations et plein succès dans cette fonction, Mme la
258 Présidente !

259 Le Doyen d'âge remet un bouquet de fleurs et les présents usuels à la Présidente élue, sous les
260 applaudissements du plénum.

261 **6. Election du Vice-président ou de la Vice-présidente du Conseil général**
262 **pour la période 2021-2022 ;**

263 **Le Doyen d'âge.** La procédure est la même que pour l'élection précédente.

264 Je passe la parole au Chef de groupe PLR pour la présentation de son candidat. M. Denis
265 Rohrbasser, vous avez la parole.



266 **M. Denis Rohrbasser, Chef du groupe PLR.** Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de
267 présenter M. Ronald Colliard au poste de Vice-président du Conseil général. M. R. Colliard entame
268 sa deuxième législature. Il a œuvré en tant que secrétaire de la Commission financière de 2016 à
269 2021. Le groupe soutient cette candidature, avec conviction et enthousiasme !

270 **Le Doyen d'âge.** Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

271 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidats est égal au
272 nombre de poste à repourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement.
273 Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est
274 demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres
275 présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

276 Tel n'étant pas le cas, je déclare **M. Ronald Colliard élu en tant que Vice-président** du Conseil
277 général pour la période 2021-2022. Félicitations et je vous souhaite également plein succès dans
278 cette fonction, M. le Vice-Président !

279 *Applaudissements.*

280 **7. Scrutateurs et scrutatrices pour la législature 2021-2026 ;**

281 Détermination du nombre de membres – vote ;

282 **Le Doyen d'âge.** Etant donné que notre règlement ne détermine pas le nombre de scrutateurs, il
283 convient de faire voter ce nombre par l'ensemble du plénum. Le Bureau provisoire vous propose
284 d'en nommer cinq, répartis comme suit : 2 UDC-PAI, 1 UO+PS, 1 PDC-Le Centre et 1 PLR. Y a-t-il
285 des remarques sur le nombre choisi ? Quelqu'un souhaite-t-il faire une autre proposition ?

286 Tel n'étant pas le cas, nous allons voter.

287 **Vote**

288 **À l'unanimité des 50 membres présents, le nombre de scrutateurs est arrêté à 5.**

289 Election ;

290 **Le Doyen d'âge.** Nous allons maintenant procéder à leur élection. D'entente avec les Chefs de
291 groupe, nous allons afficher la liste complète des candidats à l'écran, par ordre alphabétique :

292 Ana Rita Domingues Afonso, UO+PS
293 Jérémie Favre, PLR
294 Nicolas Genoud, PDC-Le Centre
295 Cédric Pilloud, UDC-PAI
296 Morgan Pires, UDC-PAI

297 Pour votre information, la responsabilité du décompte des voix sera attribuée au groupe PDC-Le
298 Centre pour la législature. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

299 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidats est égal au
300 nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats peuvent être élus
301 tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin
302 de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des
303 membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

304 Tel n'étant pas le cas, je déclare

305 **Mme Ana Rita Domingues Afonso**

306 **MM. Jérémie Favre, Nicolas Genoud, Cédric Pilloud et Morgan Pires,**

307 élus comme membres du Bureau pour la gère 2021-2026. Félicitations et je vous souhaite à toutes
308 et tous également plein succès dans cette fonction !

309 *Applaudissements.*



310 **8. Scrutateurs et scrutatrices suppléants pour la législature 2021-2026 ;**

311 Détermination du nombre de membres suppléants – vote ;

312 **Le Doyen d'âge.** Etant donné que notre règlement ne détermine pas le nombre de scrutateurs
313 suppléants, il convient de faire voter ce nombre par l'ensemble du plénum. Le Bureau provisoire
314 vous propose d'en nommer 8, soit deux par groupe politique, afin d'assurer en permanence le
315 fonctionnement du Bureau. Y a-t-il des remarques sur le nombre choisi ? Quelqu'un souhaite-t-il faire
316 une autre proposition ?

317 Tel n'étant pas le cas, nous allons voter.

318 Que celles et ceux qui approuvent le nombre de 8 scrutateurs suppléants, soit deux par groupe
319 politique lèvent le carton jaune

320 Que celles et ceux qui s'y opposent lèvent le carton noir

321 Que celles et ceux qui s'abstiennent lèvent le carton blanc

322 **Vote**

323 **À l'unanimité des 50 membres présents, le nombre de scrutateurs suppléants est arrêté à 8,**
324 **soit deux par groupe politique.**

325 Election ;

326 **Le Doyen d'âge.** Nous allons maintenant procéder à leur élection. D'entente avec les Chefs de
327 groupe, nous allons afficher la liste complète des candidats à l'écran.

328 Olivier Berthoud, PLR

329 Serge Bochud, UO+PS

330 Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI

331 Dora Cuennet, UO+PS

332 Marina Meyer, PLR

333 Alicia Millasson, UDC-PAI

334 Sébastien Rüegg, PDC-Le Centre

335 Cédric Schaller, PDC-Le Centre

336 Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

337 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidats est égal au
338 nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats peuvent être élus
339 tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin
340 de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des
341 membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

342 Tel n'étant pas le cas, je déclare

343 **Mmes Anne-Lise Chaperon, Dora Cuennet, Marina Meyer, Alicia Millasson**

344 **MM. Olivier Berthoud, Serge Bochud, Sébastien Rüegg, Cédric Schaller**

345 élus comme membres suppléants au Bureau pour la période 2021-2026. Félicitations et je vous
346 souhaite à toutes et tous également plein succès dans cette fonction !

347 *Applaudissements.*

348 Pour votre information la prochaine séance du Bureau est fixée le lundi 31 mai 2021, à 19h30, à la
349 salle de l'Aigle. Une convocation parviendra à ses membres par courriel tout prochainement.

350 **Le Doyen d'âge.** Les élections des membres du Bureau définitif étant achevées, le Bureau
351 provisoire cède sa place aux nouveaux élus. Bonne continuation !

352 Les membres du Bureau provisoire reprennent leur place au sein du plénum.



353 **La Présidente.** Avant de poursuivre l'ordre du jour, je tiens à féliciter et à remercier notre Doyen
354 d'âge pour son introduction. Bravo Pierrot !

355 Le présent usuel est remis au Doyen d'âge (bouquet de fleurs, lot de bouteilles et verres de la Commune),
356 sous les applaudissements du plénum.

357 **La Présidente.** Merci également aux membres du Bureau provisoire pour le décompte des voix !
358 Nous allons donc poursuivre la constitution des organes du Conseil général conformément à l'ordre
359 du jour. Le point suivant est le point 9, constitution de la Commission financière.

360 **9. Commission financière pour la législature 2021-2026 ;**

361 - Détermination du nombre de membres suppléants – vote ;

362 **La Présidente.** Nous devons tout d'abord voter sur le nombre de membres. Le Bureau provisoire
363 nous a proposé d'élire 11 membres. Y a-t-il une autre proposition ? Quelqu'un souhaite-t-il prendre
364 la parole ?

365 Tel n'étant pas le cas, nous allons procéder au vote.

366 **Vote**

367 **Par 49 voix pour et une abstention, le Conseil général accepte d'élire 11 membres à la**
368 **Commission financière.**

369 - Election ;

370 **La Présidente.** Nous allons maintenant passer à l'élection de ses membres. Je vous donne la liste
371 des candidats par ordre alphabétique :

- 372 1. Frank Burgy, UDC-PAI
373 2. Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI
374 3. Ronald Colliard, PLR
375 4. Hubert Demierre, UDC-PAI
376 5. Jacques Genoud, PDC-Le Centre
377 6. Carine Meyer, UO+PS
378 7. Adeline Pilloud, UDC-PAI
379 8. Denis Rohrbasser, PLR
380 9. Christian Sonney, UO+PS
381 10. Pierrot Vallélian, UO+PS
382 11. Jérôme Volery, PDC-Le Centre

383 **La Présidente.** La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je constate que le nombre
384 de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats
385 peuvent être élus tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si
386 l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être
387 soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

388 Tel n'étant pas le cas, je déclare

389 **Mmes Anne-Lise Chaperon, Carine Meyer, Adeline Pilloud,**
390 **MM. Frank Burgy, Ronald Colliard, Hubert Demierre, Jacques Genoud, Denis Rohrbasser,**
391 **Christian Sonney, Pierrot Vallélian, Jérôme Volery**

392 élus comme membres de la Commission financière pour la période 2021-2026. Félicitations et je
393 vous souhaite à toutes et tous également plein succès dans cette fonction !

394 *Applaudissements.*



395 **10. Commission des naturalisations pour la législature 2021-2026 ;**

396 - Détermination du nombre de membres – vote ;

397 **La Présidente.** En préambule, je tiens à remercier Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère
398 communale démissionnaire, qui avait choisi de poursuivre ce mandat jusqu'à la fin de la précédente
399 législature. Nous la saluons et la remercions pour son engagement !

400 **La Présidente.** Nous devons tout d'abord voter sur le nombre de membres. Le Bureau provisoire
401 nous a proposé d'élire 8 membres. Y a-t-il une autre proposition ? Quelqu'un souhaite-t-il prendre la
402 parole ?

403 Tel n'étant pas le cas, nous allons procéder au vote.

404 **Vote**

405 **Par 49 voix pour et une abstention, le Conseil général accepte d'élire 8 membres à la**
406 **Commission des naturalisations.**

407 - Election ;

408 **La Présidente.** Nous allons maintenant passer à l'élection de ses membres. Je vous donne la liste
409 des candidats par ordre alphabétique :

- 410 1. Laurence Chaperon, PDC-Le Centre
411 2. Véronique Colliard (-Dévaud), PDC-Le Centre
412 3. Nathalie Genoud, UO+PS
413 4. Chantal Honegger, Conseillère communale
414 5. Karin Liaudat, UDC-PAI
415 6. Marina Meyer, PLR
416 7. André Perroud, UDC-PAI
417 8. Pascal Tabara, UO+PS

418 **La Présidente.** La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je constate que le nombre
419 de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats
420 peuvent être élus tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si
421 l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être
422 soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

423 Tel n'étant pas le cas, je déclare

424 **Mmes Laurence Chaperon, Véronique Colliard, Nathalie Genoud, Chantal Honegger, Karin**
425 **Liaudat et Marina Meyer**

426 **MM. André Perroud et Pascal Tabara,**

427 élus comme membres de la Commission des naturalisations pour la période 2021-2026. Félicitations
428 et je vous souhaite à toutes et tous également plein succès dans cette fonction !

429 *Applaudissements.*

430 **11. Election de 7 des 9 membres de la Commission d'aménagement pour la**
431 **législature 2021-2026 ;**

432 **La Présidente.** Nous allons directement passer à l'élection des 7 membres. Je précise juste que
433 cette commission relève de la compétence du Conseil communal mais que la loi a prévu que le
434 Législatif élise la majorité de ses membres. Voici la liste des candidats par ordre alphabétique :

- 435 1. Olivier Berthoud, PLR
436 2. Serge Bochud, UO+PS
437 3. António Domingues, UO+PS
438 4. Irène Genoud, UDC-PAI



- 439 5. Aurélien Lambert, UDC-PAI
440 6. Matthieu Pauchard, PDC-Le Centre
441 7. Sébastien Rüegg, PDC-Le Centre

442 **La Présidente.** La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je constate que le nombre
443 de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats
444 peuvent être élus tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si
445 l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être
446 soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

447 Tel n'étant pas le cas, je déclare

448 **Mme Irène Genoud**

449 **MM. Olivier Berthoud, Serge Bochud, António Domingues, Aurélien Lambert, Matthieu**
450 **Pauchard et Sébastien Rüegg**

451 élus comme membres de la Commission d'aménagement pour la période 2021-2026. Félicitations
452 et je vous souhaite à toutes et tous également plein succès dans cette fonction !

453 *Applaudissements.*

454 **12. Allocution de la Présidente ;**

455 **La Présidente.** Une surprise en cache une autre ... après la surprise des élections du 7 mars, me voici
456 devant vous en qualité de Présidente du Conseil général.

457 Celle-là, personne ne l'avait vu venir ... la présidence était toute désignée en la personne de Mme
458 Chantal Honegger, mais le tapis rouge s'est déroulé afin de guider notre ancienne vice-présidente tout
459 là-haut (non pas au Chaussin) mais en sa fonction de Conseillère communale.

460 Comme quoi, la politique déjoue tous les pronostics, même des plus aguerris.

461 C'est donc, avec grand honneur et assiduité que j'œuvrerai avec vous durant cette année de
462 présidence.

463 Mon mandat précédent je l'ai passé au sein de la Commission des forêts et à la participation de la
464 nouvelle édition du journal communal « Vivre ici ». Ces deux expériences diversifiées m'ont permis
465 d'avoir une vision plus élargie de notre Commune.

466 En cette soirée constitutive de notre Conseil général, c'est avec un grand plaisir que je souhaite la
467 bienvenue à toutes nos conseillères générales et tous nos conseillers généraux. Bravo pour votre
468 élection ou réélection pour cette nouvelle gère 2021-2026.

469 2026, les plus jeunes d'entre nous, voient certainement cette date comme lointaine, mais pour nous,
470 c'est demain et pour une vision future c'est trop court. Cinq ans pour choisir des projets tout en gardant
471 une continuité, une cohérence avec les choix précédents et oser une certaine innovation respectueuse
472 des visions de nos électrices et électeurs. Chers membres du conseil général, voici **NOTRE**
473 **« challenge » !**

474 Tout bouge si vite, les prévisions d'avant seront certainement à revoir, tant par les changements des
475 lois cantonales ou fédérales, par la démographie ou par les finances. Des défis, des transitions, des
476 décisions, des questions et des incompréhensions, nous attendent ; mais nous devons être là pour
477 apporter des idées et surtout oser poser les questions. N'ayons pas peur de garder un peu de
478 spontanéité, afin que nos interventions soient traitées dans les meilleures conditions, sous forme de
479 questions ou propositions. Le changement est en marche, mais nous devons avancer, être visionnaires
480 et faire de notre mieux pour les habitants d'aujourd'hui et de demain, tout en maintenant leur qualité de
481 vie.

482 Pour terminer, je souhaite que cette année soit placée sous le signe d'une grande collaboration entre
483 le Législatif et l'Exécutif, que les débats soient animés, mais respectueux, visant toujours le bien
484 commun.

485 A nous d'écrire une page d'histoire de notre Ville et aux plus jeunes de pouvoir dire dans quelques
486 années ... j'y étais, j'ai choisi.

487 Merci à toutes et tous pour votre engagement pour notre Ville actuelle et future, faisons les bons choix
488 et soyons unis.



489

13. Allocution du Syndic ;

490 **M. Charles Ducrot, Syndic.** L'écrivain devant sa feuille blanche. J'ai le grand plaisir de vous adresser
491 ce soir les salutations les plus cordiales du Conseil communal.

492 Ces dernières semaines, de nombreuses rumeurs courraient dans les rues, les quartiers et les
493 hameaux de notre cité. Qui sera la nouvelle ou le nouveau Syndic ? qui sera la nouvelle Présidente
494 ou le nouveau Président du Conseil général ?

495 Peut-être certains bookmakers ont même lancé les paris, aller savoir ?

496 Ce soir, les jeux sont faits !

497 Il est de mon devoir de féliciter, au nom du Conseil communal, Mme Patricia Genoud pour sa brillante
498 élection. Chère Patricia, tu as eu le courage et également la ténacité de te lancer dans l'aventure. Il
499 n'est pas facile de reprendre au pied levé une telle fonction, qui est devenue si exigeante au fil du
500 temps. Ta connaissance du monde politique, ta perspicacité et ton implication dans les dossiers
501 communaux mais également dans la vie châteloise sont des atouts indéniables pour mener à bien la
502 mission que t'ont confiée tes collègues du Conseil général.

503 Je transmets également mes félicitations à M. Ronald Colliard élu à la Vice-Présidence. Cher Ronald,
504 l'apprentissage sera certes un peu plus long mais tellement captivant.

505 Un bravo également à vous toutes et tous qui avez été nommés dans les différentes commissions du
506 Conseil général. Un merci particulier à Pierrot, votre jeune et fringant doyen d'âge mais également
507 historien à son heure qui a été votre Président pendant cette première partie de séance ô combien
508 symbolique.

509 J'ai commencé mon discours par : l'écrivain devant sa feuille blanche. Jeudi passé, j'étais devant une
510 feuille blanche en réfléchissant sur ce que j'allais pouvoir vous dire ce soir.

511 Aujourd'hui, c'est vous qui êtes devant une feuille blanche. En tant que membres du Législatif, vous
512 allez provoquer le débat. Par vos questions, vos suggestions, par votre implication dans les différentes
513 commissions du Conseil général, vous allez remplir cette feuille blanche qui fera l'histoire de notre
514 commune.

515 Malgré la séparation des pouvoirs, nous devons travailler ensemble pour le bien de nos citoyennes et
516 citoyens ; il faudra parfois laisser de côté les idées partisans, trouver le consensus nécessaire afin
517 que notre commune se développe de manière harmonieuse. La tâche n'est pas simple mais elle mérite
518 d'être entreprise.

519 Lors de sa séance constitutive, le Conseil communal a décidé de remanier les dicastères. Je vous
520 rassure, il ne s'agit pas de faire tabula rasa sur le passé. Bien au contraire, cette nouvelle répartition
521 tient compte de la charge de travail de chaque membre du Conseil communal. Je suis conscient que
522 ce remodelage bouscule les habitudes de nos services et je tiens déjà à remercier toutes nos
523 collaboratrices et collaborateurs pour leur implication dans ces changements.

524 Pour cette période administrative, nous allons également revoir le fonctionnement du Conseil
525 communal. En effet, certaines décisions d'ordre opérationnelles qui étaient prises dans le cadre des
526 séances seront déléguées aux responsables de dicastères, cadres supérieures et chefs de service.
527 Cette nouvelle façon d'opérer passera par la mise en place de processus afin que chacune et chacun
528 connaisse ses prérogatives et de son devoir d'informations. Ainsi, le Conseil communal pourra
529 consacrer plus de temps à la gouvernance de la commune. Les dossiers sur la table du Conseil sont
530 nombreux, transformation du bâtiment de la Châteloise pour les besoins de l'AES, piscine, patinoire,
531 infrastructures du Lussy, sans compter de nombreux travaux routiers, d'épuration et d'adduction d'eau.
532 Le Conseil communal est prêt à relever ces défis mais sans le soutien du Conseil général, la tâche
533 s'avère impossible.

534 Mesdames et Messieurs, nous allons vivre une gère intense, passionnante. La prudence devra être
535 aussi de mise car il est de notre devoir de laisser une commune certes dynamique mais qui puisse
536 également répondre aux futures attentes de notre population.

537 Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre mandat.

538 Pour terminer, le Conseil communal a le plaisir d'offrir en guise de bienvenue aux nouveaux membres
539 une carafe d'eau et un pot de miel.



540 **14. Divers ;**

541 **A. Nouvelle proposition**

- n°1 de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre) demandant de créer une commission culturelle ;

M. Jacques Genoud, PDC-Le Centre. Ceci est une intervention du groupe PDC-Le Centre, sous forme de proposition. Lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2020, j'intervenais pour souligner le déséquilibre de fait, aux comptes comme au budgets, entre les montants de fonctionnement et les montants des investissements consacrés respectivement au sport et à la culture, déséquilibre, pour mémoire, en défaveur de la culture. Je remercie le Conseil communal et les collègues du Conseil général d'avoir accepté de traiter les propositions et la question contenues dans mon intervention.

La proposition de ce jour est la suivante : le groupe PDC-Le Centre propose la création d'une commission culturelle qui, à l'instar de celle des sports, serait composée des parties prenantes concernées et aurait pour mission de définir, en collaboration avec l'Exécutif de notre Commune, une vision et des projets ambitieux, concrétisés par des investissements permettant leur mise en œuvre. La création de cette commission serait un premier pas vers un juste et légitime rééquilibrage, dans le but de mieux correspondre au Chapitre 3 des finances communales, rédigé comme suit : Culte, culture et loisirs.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

542 **B. Nouvelle question**

- n°1 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) demandant au Conseil communal de créer une commission « déchetterie » ou « gestion des déchets » ;

M. Hubert Demierre, UDC-PAI. Lors de la dernière législature, de nombreuses questions relatives à la gestion des déchets ont été posées par les différents partis de notre Ville : que ce soit au niveau des horaires, des quantités dites « ménage », des points de collecte, ...

Après une discussion dans notre groupe au début de l'année 2021, il nous paraissait opportun de demander la création d'une commission « déchetterie » ou de gestion des déchets, lors de la gère 2021-2026. Cette proposition a été soumise aux différents Chefs de groupe et responsables des partis politiques locaux. Toutes les personnes contactées sont unanimes : une telle commission a du sens et sa raison d'être. Le but de la commission est d'avoir une vision globale de la thématique des déchets et de leur gestion actuelle et future sur le territoire de notre commune.

Le Conseil communal serait-il disposé à mettre sur pied une telle commission ?

Je tiens à ajouter qu'une répartition des sièges pour chaque formation politique a d'ores et déjà été discutée par les Chef-fe-s de groupe.

M. François Pilloud, Conseiller communal. M. H. Demierre, j'ai pris note de votre demande et la transmettrai au Conseil communal pour décision et vous la soumettrai sous les plus brefs délais.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.



543 **C. Communications de la Présidente.**

544 **La Présidente.** Je tenais également à informer les membres du Conseil général que des tablettes
545 sont mises à leur disposition pour les séances plénières. Aujourd'hui, au vu de l'ordre du jour, il n'a
546 pas été jugé nécessaire de vous les remettre mais prenez note que pour la prochaine séance de
547 notre conseil fixée le 30 juin prochain, vous pourrez en bénéficier et vous connecter au réseau
548 communal.

549 Au vu des conditions sanitaires actuelles, nous n'avons pas prévu d'apéritif d'après-séance. Nous
550 osons espérer que la prochaine fois sera la bonne et que nous pourrons prolonger agréablement la
551 séance...

552 La parole n'étant plus demandée, je déclare cette première séance ordinaire de la législature 2021-
553 2026 close !

554 Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et n'oubliez pas, chers nouveaux membres,
555 d'emporter le cadeau du Conseil communal à votre attention.

556 Bonne fin de soirée et bonne nuit !

557 *Applaudissements.*

558 La séance est levée à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente :

La Secrétaire :

Patricia Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz